

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 31 janvier 2021 17:12
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquete publique PLU Modificationn°3 de Bois le Roi

Monsieur le Commissaire,
je tiens à marquer mon opposition sur l'ensemble des modifications du PLU de Bois le roi qui remet gravement en cause notre habitat et est en opposition avec l'opinion de la majorité des habitants.

En particulier les points suivants:

- **Densification urbaine facilitée** particulièrement autour de la gare :
.CONTRE un « **périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global** »
.CONTRE le fait que les constructions pourraient s'étendre au-delà de 30m de la rue (**suppression de la "bande de constructibilité" de 30m**)
.CONTRE la révision des règles pour les places de **stationnement revues à la baisse**
- **Insuffisances de protection du patrimoine naturel** et de la **biodiversité** :
- **POUR EXPLOITER** la **carte des espaces naturels à protéger en urgence**, élaborée par l'association "Touche pas à mon P'tit Bois".
- **ALERTE** sur **répercussions (notamment sur les continuités écologiques)** d'un projet de constructions dans le "périmètre d'attente" (entre Seine et forêt) n'ont pas été mesurées ni anticipées ; **ces terrains possèdent des espaces boisés**, et abritent des **espèces menacées**
- **ALERTE** sur les nombreux espaces naturels qui ne bénéficient d'aucune protection pérenne : **bois, zones humides (mares, rus)**, ...
Une **dizaine d'arbres remarquables** sont recensés dans ce projet de PLU, très en deçà de la réalité du terrain
- **ALERTE** sur la méconnaissance du sous-sol qui foisonne de sources : **la multiplication des constructions peut créer perturbations et dangers** (en raison de la nature des terrains)
- **CONTRE** la densification immobilière accélérée : impacts en contradiction avec des efforts entrepris pour préserver les réservoirs de biodiversité du Massif de Fontainebleau.
- **CONTRE** la **densification urbaine facilitée, voire imposée, dans tout Bois-le -Roi** alors qu'on assiste déjà à une parcellisation galopante :
- **CONTRE** la **suppression des règles d'implantation des "constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif"**.
- **CONTRE** la **densification forcée** des zones anciennes : obligation pour toute nouvelle construction de s'étendre jusqu'au trottoir !
- **CONTRE** l'**autorisation de constructions** "légères", garages, etc. dans les jardins devant les maisons
- **CONTRE** les **nouvelles règles** favorisant la création de petits logements sans places de stationnement
- **CONTRE** la **suppression** de l'obligation pour tout nouveau projet de respecter le caractère spécifique de notre « village dans la forêt »
- **CONTRE** la **suppression** des règles générales de protection systématique des "constructions présentant un intérêt architectural marqué" (constructions d'origine rurale, maisons de bourg, villas et le pavillons de la fin du 19ème et début du 20ème)
- **CONTRE** la **suppression** des règles générales de protection systématique des murs à pierre vue, et des puits

Philippe ROSOLEN

Martine LE GAL

De: ~~Hubert Turquet~~
Envoyé: mardi 2 février 2021 14:34
À: Enquete Publique PLU
Objet: avis sur la modification du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver, ci-après, l'avis formulé sur la modification du PLU de la commune.

Avec mes salutations respectueuses.

Hubert Turquet

A monsieur le commissaire enquêteur,

La modification n°3 du PLU de Bois le Roi prend à rebrousse-poil ses habitants.

Des erreurs et des incohérences très nombreuses dans les documents présentés, des affirmations non étayées l'absence de justification de changements importants peuvent faire douter du respect de la légalité en matière de modification d'un PLU.

Le bilan de la concertation tirée par la municipalité ne fait aucune mention des remarques formulées. Au lieu d'un minimum de considération et d'écoute, la méthode employée s'apparente à un passage en force.

Au moment où la communauté d'agglomération du Pays de Seine s'apprête à lancer l'élaboration d'un PLU intercommunal à l'échelle de l'ensemble du territoire, il y a là un bien mauvais signal donné aux habitants des 27 communes.

Cette procédure, lancée on peut se demander au bénéfice de qui et de quoi, vient à contre temps et suscite une légitime inquiétude.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération doit prendre la mesure de la situation ainsi créée.

Renoncer à cette procédure est la meilleure façon de préparer dans de meilleures conditions le lancement du PLU intercommunal.

Hubert Turquet

Martine LE GAL

De:

Envoyé:

À:

[REDACTED]

vendredi 29 janvier 2021 13:29

Enquete Publique PLU

Bonjour.

Nous sommes le pays d'Europe où nous avons perdu 80 pourcent de la totalité de notre biodiversité. Il y a état d'urgence à lutter contre la politique de destruction massive et irréversible. Sauver la planète c'est sauver l'humanité.

Martine LE GAL

De: Bois-le-Roi <affaires-generales@ville-boisleroi.fr>
Envoyé: mardi 2 février 2021 12:47
À: Enquete Publique PLU
Objet: Mouazé/Ryard vous a recommandé cette page de Bois-le-Roi



Bois-le-Roi

Mouazé/Ryard a pensé que vous aimeriez cette page de Bois-le-Roi.

Madame, Monsieur, J'ai passé une bonne partie de mon enfance à Bois Le Roi et je m'y suis installée en 1983 pour le charme de ce village. J'ai donc pu constater bien des changements sur la densification des constructions neuves de logements ce qui entraînent la disparition des espaces verts et boisés. Je suis donc contre la modification du PLU N°3 qui entraîne la parcellisation de nombreux terrains avec des constructions toujours plus nombreuses qui dénaturent notre environnement et qui apportent des nuisances de tous genres suite à l'augmentation de la population sur notre commune. De la part d'une bacotte

L'enquête publique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Bois-le-Roi, prévue initialement entre le 4 novembre 2020 et le 4 décembre 2020 et reportée en raison de la situation sanitaire, se tiendra du mardi 5 janvier 2021 au jeudi 4 février 2021.

Le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Bois-le-Roi pendant les heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h). Il sera également consultable au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (C.A.P.F.), ainsi que sur le site internet de la C.A.P.F. : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Bois-le-Roi aux dates suivantes :

- le **mardi 5 janvier 2021** entre 9 h et 12 h
- le **samedi 23 janvier 2021** entre 9 h et 12 h
- le **jeudi 4 février 2021** entre 14 h et 17 h.

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 1 février 2021 10:52
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification du PLU

bonjour,

je tiens à vous signaler pour indignation et mon opposition sur la modification du PLU;

j'habite depuis 40 ans à Bois le Roi, et j'ai vu les conditions de circulation, de stationnement, d'urbanisme se dégrader sensiblement.

impossible de trouver une place de stationnement soit au stade, à la gare et place de la cité pour faire les courses.

les routes sont étroites et il y a de plus en plus de stationnements sauvages, dangereux pour les piétons et les vélos...

Bois le Roi était un village avec beaucoup de charme,

nous avons maintenant les nuisances d'une grande ville...

beaucoup de terrains sont découpés avec des constructions modernes au milieu d'habitations traditionnelles, c'est affreux.

sans compter les centaines d'arbres abattus ...

JE NE VEUX PAS QUE BOIS LE ROI DEVIENNE UNE VILLE DE BANLIEUE, comme tous ceux qui sont venus vivre dans cette ville..

je vous remercie pour votre attention.

cordialement.

François ROUQUES

[REDACTED]
[REDACTED]

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 31 janvier 2021 10:53
À: Enquete Publique PLU
Objet: modif environnement Bois le Roi

Ayant séjourné à maintes reprises dans la propriété d'une cousine à Bois-le-Roi, je tiens à m'associer aux remarques et conclusions de Hubert Turquet.

Patrice et Bernadette Roux

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 1 février 2021 10:40
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête Publique PLU

A l'attention de M. Jean-Pierre Marjolet

Bonjour,

Je suis arrivée en 1979 avec mes parents à Bois-le-Roi, qui était encore un village. J'ai vu au fil des années mon village changer et sa population croître, mais l'esprit village était encore bien présent. Le maire d'alors M. Lesourd refusant toute construction d'immeubles dans notre commune.

Cependant, suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de modification du plan local d'urbanisation de Bois-le-Roi en ce début 2021, je vous réponds que je ne souhaite pas y consentir.

Je ne souhaite pas de densification de la population et certainement pas de l'urbanisation. Face à une densification inévitable, d'autres options sont possibles telles que l'utilisation de ce qui existe déjà et des maisons inhabitées à Bois-le Roi pour l'accueil de nouvelles personnes.

Je ne souhaite pas d'agrandissement d'espaces urbains, d'aménagements de nouvelles structures de collectivités au détriment des espaces boisés et verts. Nous pouvons aussi dans ce cas, mieux utiliser ce que nous avons et préserver notre patrimoine forestier. Bois-le-roi c'est cette verdure et ses grands arbres, son calme et sa tranquillité en grande partie due au peu de circulation et à la possibilité de se déplacer à pied ou en vélo, en sécurité.

Désormais, ce village a déjà bien changé, de plus nombreuses voitures, de plus nombreuses maisons de moins en moins de petits espaces verts ponctuant çà et là nos rues. Une impression que nous exigeons de ce petit village des choses pour lesquelles il n'est pas destiné, en négligeant ce qu'il a nous offrir : la convivialité, la paix, le calme, l'espace, la nature. En dix ans, Bois le Roi a déjà beaucoup changé.

Vous savez évidemment que changer le PLU, c'est changer le visage de Bois-le-Roi, son identité et le fera basculer dans un changement d'état passant de petit village bucolique, tranquille à une entité presque citadine, en arborant ses symboles au pied de sa demeure – notre gare, qui donnera peut-être sur de hauts bâtiments (et non plus sur les arbres), visible depuis des quais de gares larges, déboulant sur de grandes esplanades vides et sans vie, sans verdure. Avec le changement de densité, viendra le changement de population et celui du cadre de vie de manière irréversible, avec en quelques années des flux de population qui quitterons le village. Pour être remplacé par d'autres, bien entendu, avec à la clef soit un déclin (comme l'histoire nous donne tant d'exemple) soit une réussite. Alors dans le cas où vous décideriez tout de même de densifier l'urbanisation de ce village, j'espère que vous aurez la sagesse de trouver des personnes talentueuses et respectueuses qui inséreront au mieux les nouvelles architectures dans le paysage, l'espace et la nature ; préserverez le cadre de vie et serez attentif à ce que les déplacement sociaux puissent se faire de manière à préserver la sensation de calme et de bien-être que nous avons ici lorsqu'arrivant dans cette petite gare adorable, nous avons déjà l'impression d'être au creux de la forêt de Fontainebleau (ce que beaucoup de personnes viennent chercher en venant ici – pour y habiter ou pour se balader). J'espère que

vous serez attentif au respect des petites rues et aux constructions basses qui donne le cachet au village.

Il existe certainement des exemples innovants permettant l'accueil de nouveaux habitants tout en préservant l'humain et la nature, où l'un et l'autre s'apportent mutuellement.

J'espère ne pas devoir quitter mon village parce que je ne me sens plus chez moi. J'espère garder la forêt, les petits passages de verdure entre les maisons, la sécurité des enfants dans les rues, le calme, l'espace, la convivialité de ce lieu à taille humaine où nous nous connaissons et nous entraisons. J'ai envie de pouvoir continuer à me déplacer à pied et de sentir l'ombre des grands arbres, l'odeur de la verdure, de poser mon regard sur un paysage haut, vert et naturel.

Je vous remercie pour l'écoute attentive dont vous ferez preuve à l'égard de mes vœux,

Et je vous souhaite, dans une perspective innovante et émancipée du vieux mouvement d'urbanisation, de trouver une voie qui mènera ce village, vers une réussite tout autant sociale qu'écologique.

Cordialement

Delphine Randoux

Martine LE GAL

De: ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
Envoyé: samedi 30 janvier 2021 19:57
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification N°3 du PLU

Madame , Monsieur,

Nous soussignés M. Alain Prioul et Mme Deveautour/Prioul sommes opposés à la modification N°3 du PLU, qui densifierait fortement la commune, qui l'urbaniserait au détriment d'un développement touristique.

Au contraire il faudrait protéger BLR comme le sont les communes de Samois, Barbizon, Bourron Marlotte etc...

Il faudrait accompagner la valorisation patrimoniale des boisements, révéler la présence de l'eau sur le territoire, respecter les espaces ouverts interstitiels, valoriser TOUS les patrimoines bâtis et culturels;

Prévoir également un plan d'infrastructures conséquent, car BLR est très en retard dans ce domaine: voirie, trottoirs étroits, réseaux insuffisants, écoles, médecins, commerces etc...

Cordialement,

M. Prioul

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Mme Deveautour/Prioul

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 1 février 2021 13:33
À: Enquete Publique PLU
Objet: Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois le Roi

Madame Prieur

[REDACTED]

[REDACTED]

A l'attention de Jean-Pierre Marjolet
Enquêteur Public pour la modification n°3 du PLU
Mairie de Bois le Roi
4 avenue Paul Doumer
77590 Bois le Roi
enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr
www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16

Objet : Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Bois le roi, le 1^{er} Février 2021

Monsieur,

Mes remarques (mes inquiétudes) portent sur la protection du patrimoine végétal de Bois le Roi, ainsi que sur l'intégration paysagère des projets à venir sur la commune.

En effet, notre ville est riche de milieux naturels de qualité (espaces forestiers – sur de grandes et/ou petites parcelles -, prairies, berges, zones humides) et de milieux végétalisés dont beaucoup sont situés sur des domaines privés (arbres isolés remarquables, vastes jardins arborés, vergers, carrés potagers cultivés).

Ces milieux constituent des continuités écologiques, dont le rôle dépasse d'ailleurs le territoire communal. Ils sont à maintenir, donc à préserver, voire à renforcer d'une façon cohérente par rapport à l'évolution de notre commune.

Les modifications du PLU ne me paraissent ni aller dans le sens d'une protection accrue du caractère spécifique de Bois Le Roi, ni prendre en compte tous les enjeux environnementaux.

Je rejoins l'association « Touche pas à mon p'tit bois » dans sa demande d'élargir la protection des milieux naturels a minima pour les espaces repérés dans la « carte des espaces naturels à protéger » établie par cette association.

Il est dommageable que la commune n'ait pas fait un tel relevé avant de modifier le PLU, pour justement prendre en compte ces milieux dans la modification du document.

Le règlement graphique du PLU modifié fait apparaître un inventaire incomplet, dangereux pour la sauvegarde des éléments non relevés, tels que :

les alignements d'arbres en face du collège et le long de l'allée de Barbeau, les sujets remarquables dans le parc, derrière le château de Brolles, les espaces boisés entre le collège et le centre de loisirs, les arbres aux abords du lavoir (non classé par ailleurs) avec le sentier et la végétation de milieux humides le long du ru, les arbres remarquables situés dans des propriétés privées, ...

Il est également inquiétant de voir certaines exigences en matière d'intégration paysagère réduites dans le PLU modifié, qui notamment :

- autorise d'implanter des constructions légères dans la bande de retrait de 6 m végétalisée sans spécifier des mesures fortes pour les intégrer
- supprime l'obligation d'associer et d'intégrer des places supplémentaires de stationnement dans le projet de diversification de l'offre des commerces, artisanats et services (quartier de la gare),
- n'établit pas de règles de hauteur pour les ouvrages techniques, cheminées, et autres superstructures...

Quant à la suppression de toute règle d'implantation pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, elle me paraît injustifiée et source de conflits.

Je suis paysagiste et particulièrement sensible à la qualité des paysages, au traitement des interfaces et des connexions entre les différents milieux (naturels et bâtis).

Je crains qu'avec un PLU tel que présenté dans l'enquête publique, Bois le Roi ne se développe d'une façon « standardisée » et perde son identité de « village dans la forêt ».

Je vous souhaite bonne réception de ces remarques, et vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Myriam Prieur

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 29 janvier 2021 15:37
À: Urbanisme - Bois Le Roi
Objet: enquête publique PLU
Pièces jointes: enquete publique janv 2021.xlsx

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
33										
34	CONCLUSION	entre leur domicile et la gare	circulation et stationnement							
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										
42										
43										
44										
45										
46										
47										
48										
49										
50										
51										

entre leur domicile et la gare

CONCLUSION circulation et stationnement

les elements développés ci-dessus conduisent à établir un plan de circulation afin que les déplacements se fassent en toute sécurité

espaces naturels et biodiversité

les constructions en matériaux à base de ciment (ossature planchers etc ,,,,,) vont engendrer des efforts sur le sol et de ce fait modifier la circulation des eaux de sources des eaux des mares, Ceci met à mal la continuité écologique la fissuration de certains ouvrages d'art pourra être constatée

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui a été décrit ci-dessus, je suis en désaccord avec la modification N° 3 du PLU de BOIS LE ROI

Merci de m' avoir prêté attention

B, PRADES

Martine LE GAL

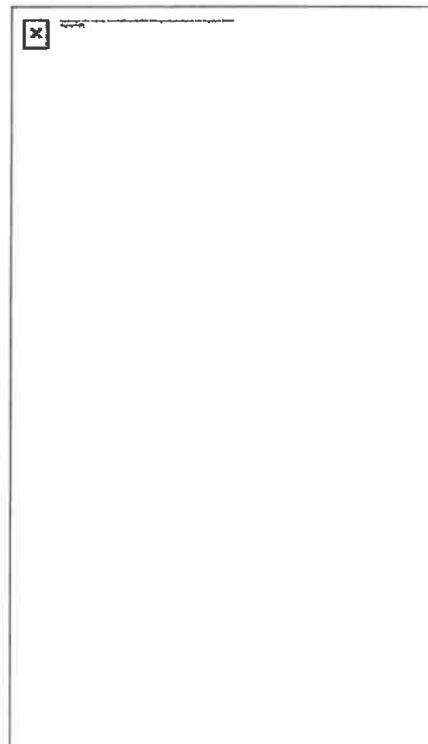
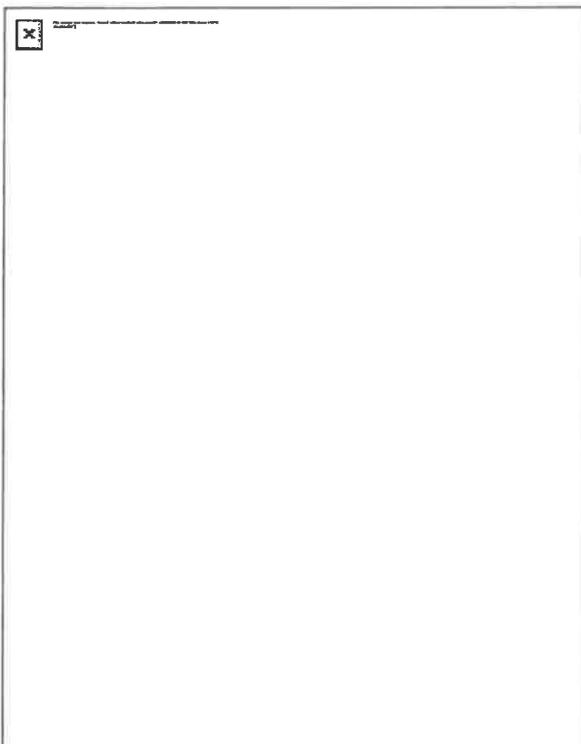
De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 2 février 2021 00:46
À: Enquete Publique PLU
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur Mr Marjolet
Pièces jointes: lettre commissaire enquêteur.docx

Monsieur, native de Vaux le Pénil, commune voisine de Bois le Roi, j'ai choisi de fuir celle-ci devant ce qu'était devenu mon village d'enfance, une commune à la croissance démographique sans limite, dévisagée par un univers concentrationnaire immobilier et humain. Ce n'est donc pas par hasard qu'en 2000 je m'installais à Bois le Roi où règne jusqu'à présent harmonie et quiétude.

Par le projet de modification du PLU, tel qu'élaboré par notre maire et l'équipe municipale, cette harmonie ne peut que basculer vers ce qui pourrait déjà tant d'autres communes du grand Paris. Car contrairement à ce qu'affirme Monsieur le maire et sa politique de périmètre d'attente et d'aménagement global, l'objectif finale de cette modification est bien de construire et non de « guider la commune vers plus de protection ».

Il est pourtant de bon sens que de protéger le patrimoine paysagé, naturel et culturel de notre commune. Bois le Roi n'est pas qu'une gare et ne mérite pas de devenir une cité dortoir pour banlieusard. Elle ne s'est déjà que trop densifiée, par le découpage de terrain privant certaines belles propriétés de ce qui faisait leur cachet.

Le bétonnage promis par ce projet de PLU signe l'abattage de nombreux arbres et haies, privant faunes et flores de leur fragile équilibre, privant également les habitants de leur équilibre. Quid de cet arbre rue Pasteur situé sur un terrain inclus dans le périmètre d'attente ? Ce chêne bicentenaire est un écosystème à lui seul qui devrait être préservé, protégé, et ce terrain devrait être placé en espace boisé classé.



Enfin, comment en cette période de pandémie, dont on sait qu'elle durera et changera nos modes de vie à l'avenir, prôner encore la densification ? C'est une aberration.

Monsieur le commissaire enquêteur, je ne peux que m'opposer en tout point à cette modification du PLU. Elle détériorerait la qualité de vie des habitants et leur épanouissement, le caractère, le patrimoine et l'esthétique de petite commune si spécifique à Bois le Roi, et bien sûr la biodiversité de notre environnement si fragilisée déjà.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Marjolet, l'expression de ma respectueuse considération.

Marianne PETIT

